



Assemblée générale

Soixante-treizième session

38^e séance plénière

Mercredi 21 novembre 2018, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M^{me} Espinosa Garcés. (Équateur)

La séance est ouverte à 10 h 10.

Point 121 de l'ordre du jour

Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves

Rapport du Secrétaire général (A/73/88)

La Présidente (*parle en espagnol*) : L'esclavage et la traite transatlantique des esclaves entre les XVI^e et XIX^e siècles ont forcé des millions de personnes en Afrique à quitter leurs foyers, leurs villages et leurs terres pour être soumises à une exploitation institutionnalisée fondée sur l'accumulation de ressources. La perte de vies humaines et de la dignité humaine a été le prix à payer pour cet acte. Les conséquences de cette grande tragédie perdurent encore aujourd'hui. L'Assemblée générale doit continuer à contribuer à une meilleure compréhension des causes et des conséquences de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves afin d'éviter que toute forme d'assujettissement ou de discrimination ne se répète dans notre histoire.

La désignation du 25 mars comme Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves a contribué à honorer la mémoire des victimes de l'esclavage et à prévenir sur les dangers du racisme. Malheureusement, la discrimination raciale n'est pas chose du passé. Nous devons maximiser nos efforts contre le racisme et toutes les formes de discrimination et d'intolérance qui y sont associées. Nous devons

préserver et développer les programmes éducatifs et culturels et renforcer les initiatives de sensibilisation à l'esclavage et à la traite transatlantique des esclaves menées au cours des trois dernières années par le système des Nations Unies, les États Membres et la société civile. Je voudrais souligner que la désignation par l'Assemblée générale de la décennie 2015-2024 en tant que Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine a contribué à promouvoir une meilleure connaissance du patrimoine et de la culture des personnes d'ascendance africaine et à mieux faire connaître leur contribution au développement des sociétés.

Quatre siècles d'esclavage ont marqué à jamais l'histoire de l'humanité. Nous devons reconnaître cette partie de l'histoire et ne jamais la répéter. Et nous devons promouvoir la réconciliation. Je félicite les États qui ont contribué au Fonds d'affectation spéciale pour *l'Arche du retour*, ce magnifique mémorial permanent au Siège de l'ONU qui rend hommage aux victimes de l'esclavage.

L'une des meilleures façons de rendre hommage aux victimes de l'esclavage est de reconnaître les réalités complexes auxquelles leurs descendants sont confrontés. Par leur travail et leur diversité culturelle, ils ont enrichi les régions dans lesquelles ils vivent. Nous devons préserver cette richesse culturelle tout en luttant contre les stratifications sociales injustes qui se sont établies à l'époque coloniale et qui persistent dans de nombreux pays. Rendons hommage aux victimes de l'esclavage en créant des sociétés plus justes et plus

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

18-39312(F)



Document adapté

Merci de recycler



inclusives et en combattant et éliminant la pauvreté et l'inégalité.

L'Arche du retour nous rappelle le passé, mais aussi le présent. Aujourd'hui, plus de 40 millions de personnes dans le monde sont victimes des formes modernes d'esclavage. L'objectif de développement durable 8.7 du Programme de développement durable à l'horizon 2030 appelle les États à prendre des mesures immédiates et efficaces pour mettre fin à l'esclavage moderne. Il ne fait aucun doute qu'en décembre 2018, la meilleure façon de célébrer le soixante-dixième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme serait de renouveler notre engagement à éliminer l'esclavage sous toutes ses formes, à rejeter le racisme et les préjugés raciaux, et à continuer à travailler pour enseigner aux générations présentes et futures les dangers de tolérer l'exploitation et les inégalités. Surmontons une fois pour toutes la discrimination et l'inégalité, vestiges de l'âge le plus sombre de l'humanité, et avançons vers la réalisation des objectifs du développement durable. Cela peut être notre plus grand hommage aux victimes passées et présentes de l'esclavage, de la discrimination et de l'exclusion.

M^{me} Carey (Bahamas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer, au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), la présente déclaration au titre du point 121 de l'ordre du jour, concernant le rapport du Secrétaire général sur le Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage (A/73/88).

La traite triangulaire des esclaves entre l'Afrique, l'Europe et les Amériques a duré plus de 400 ans. Au cours de cette période, on estime qu'entre 15 et 18 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de la traite transatlantique. C'est l'un des chapitres les plus sombres de l'histoire de l'humanité. Les êtres humains étaient réduits à l'état de marchandises et exploités à des fins lucratives comme moyen d'enrichir et de maintenir le statu quo des entités coloniales.

En ce XXI^e siècle, alors que nous assistons à une nouvelle aube de civilisation, il est impératif que l'humanité n'oublie jamais ce fléau, qui a jadis affligé notre monde. C'est pourquoi la Communauté des Caraïbes, une région largement peuplée de descendants des Africains condamnés à l'esclavage et transportés de force à travers l'océan Atlantique par le biais de l'odieuse traite transatlantique des esclaves, soutient fermement les initiatives mondiales, régionales et locales visant à mettre en lumière les enseignements de la traite transatlantique. Nous

appuyons également la nécessité de continuer à informer et à sensibiliser aux dangers du racisme et des préjugés, et de promouvoir l'héritage et les contributions des personnes d'ascendance africaine, ainsi que leurs victoires et leurs luttes pour la liberté et l'égalité.

Les membres de la Communauté des Caraïbes, avec l'appui de l'Union africaine, ont été à l'avant-garde des efforts visant à ériger *L'Arche du retour* au Siège de l'ONU. Le Mémorial permanent en l'honneur des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves a été inauguré le 25 mars 2015, Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. L'emplacement du Mémorial au Siège de l'Organisation des Nations Unies est un symbole significatif de ce que l'Organisation représente, à savoir la promotion et la préservation de la dignité et de la valeur de tous les êtres humains – principes consacrés par la Charte des Nations Unies.

L'Arche du retour honore la mémoire des hommes, des femmes et des enfants qui ont été victimes de ce qui est maintenant généralement reconnu comme un crime contre l'humanité. Le Mémorial permanent sert également à reconnaître les crimes et les atrocités perpétrés pendant quatre siècles, au cours desquels des millions d'Africains ont été violemment enlevés de leur patrie, sauvagement maltraités et dépouillés de toute leur dignité.

Le monde sait aujourd'hui que la traite transatlantique des esclaves a été la plus grande migration forcée de l'histoire. L'héritage se perpétue à ce jour au sein des familles et des pays qui en ont été victimes. Le mémorial permanent rappelle également au monde la bravoure des esclaves, des abolitionnistes et des héros méconnus qui ont su s'élever contre un système oppresseur et mettre fin à cette pratique odieuse. Il continuera à servir de force motrice pour galvaniser notre détermination individuelle et collective à éradiquer les manifestations contemporaines de l'esclavage moderne, du travail des enfants et de la traite des êtres humains.

À cet égard, nous nous félicitons de la création, au sein du réseau des Nations Unies, d'un site Web en mémoire de l'esclavage, qui est un réservoir permanent de données sur les activités commémoratives, les initiatives de l'ONU et la littérature décrivant la manière dont les esclaves africains et leurs descendants ont influencé et continuent de façonner toutes les couches de la société à travers le monde. La CARICOM note également avec satisfaction les visites et séances

d'information hebdomadaires organisées à l'*Arche du retour*, afin de mieux faire comprendre ces événements tragiques aux personnes qui visitent l'ONU.

La CARICOM se félicite également du lancement du programme de sensibilisation visant à mobiliser les établissements d'enseignement, la société civile et d'autres organisations pour que les générations futures comprennent les causes, les conséquences et les enseignements de la traite transatlantique des esclaves et les dangers du racisme et des préjugés.

La CARICOM remercie le Secrétaire général de son rapport sur le programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage, qui détaille la pléthore d'initiatives en cours sur ce sujet, notamment l'exposition organisée cette année au Siècle sous le thème « A Legacy of Black Achievement ». La CARICOM félicite également le Département de l'information de l'ONU d'avoir facilité ce programme. Nous remercions aussi l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture de son soutien considérable à la mise en place d'un programme d'action éducative et à la construction de l'*Arche du retour*.

La Déclaration universelle des droits de l'homme dispose que tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Elle démolit les fausses notions de supériorité et d'infériorité. Notre mémorial est là pour rappeler au monde de ne jamais l'oublier et de le crier haut et fort. Le monde ne doit jamais oublier, afin que jamais plus ce mal indicible n'ait cours dans nos sociétés. Nous devons veiller à ce que les perspectives et les réalisations de chacun ne se distinguent pas par la couleur de la peau ou l'origine ethnique.

M. Sparber (Liechtenstein) (*parle en anglais*) : Le débat d'aujourd'hui est une occasion importante de rendre hommage aux victimes d'un des pires chapitres de l'histoire de l'humanité, mais aussi de réfléchir aux défis que l'esclavage continue de poser à notre époque.

Pendant près de quatre siècles, plus de 15 millions d'hommes, de femmes et d'enfants ont été victimes de la traite transatlantique des esclaves. Ils ont été arrachés de force à leur famille et à leur foyer et transportés à travers les mers dans les conditions les plus épouvantables et les plus inhumaines qui soient. Ceux qui ont survécu à ce terrible voyage ont été soumis au travail forcé et aux mauvais traitements et ont ainsi été privés à jamais de leurs droits humains les plus fondamentaux. Nous ne devons jamais oublier l'engagement que nous avons tous pris de faire respecter l'interdiction absolue de

l'esclavage sous toutes ses formes, telle que consacrée par la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Adoptée il y a 70 ans, la Déclaration universelle des droits de l'homme a permis de radicalement changer l'exercice des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans le monde. Mais c'est peut-être en ce qui concerne l'interdiction absolue de l'esclavage qu'il nous reste le plus à faire pour garantir sa pleine application. L'article 4 de la Déclaration universelle des droits de l'homme proclame sans ambiguïté que « Nul ne sera tenu en esclavage ni en servitude; l'esclavage et la traite des esclaves sont interdits sous toutes leurs formes ».

Pourtant, l'esclavage persiste. Il n'a pas disparu avec la fin de la traite transatlantique des esclaves dans les années 1800 – en fait, il y a plus d'esclaves aujourd'hui qu'au plus fort de la traite transatlantique. On estime que de nos jours 40 millions de personnes vivent dans des conditions pouvant être qualifiées d'esclavage moderne, soit un nombre record. Bien que l'esclavage soit universellement interdit, la traite des êtres humains et l'esclavage sont des crimes commis à grande échelle et en toute impunité. Chaque pays est touché par l'esclavage moderne sous différentes formes. D'après les estimations, les diverses pratiques liées à l'esclavage génèrent 150 milliards de dollars de revenus chaque année. L'esclavage moderne et la traite des êtres humains ne sont pas seulement un des plus grands scandales de notre époque en matière de droits de l'homme, ils sont aussi une des activités les plus lucratives de la criminalité organisée.

Dans ce contexte, le Liechtenstein concentre actuellement sa lutte contre l'esclavage moderne sur deux aspects particuliers. Premièrement, nous essayons de nous attaquer à l'aspect commercial de l'esclavage moderne. Étant donné que l'esclavage moderne est un des modèles économiques illégaux les plus rentables, nous pouvons employer des outils qui ont fait leurs preuves dans d'autres domaines pour tarir les flux financiers en nous appuyant sur les données pertinentes pour mener les poursuites pénales – bref, il s'agit de suivre le parcours de l'argent. La clef ici réside dans le fait de tirer parti du rôle crucial joué par le secteur privé.

Le secteur financier peut tout particulièrement contribuer à lutter contre l'esclavage moderne dans les domaines du crédit et de l'investissement, du respect des règles, de la viabilité et de l'innovation. C'est pourquoi, avec l'Australie et l'Université des Nations Unies, nos partenaires, nous avons lancé une Commission du secteur financier sur l'esclavage moderne et la traite des êtres

humains, également appelée Initiative du Liechtenstein. Cette commission réunit des représentants des banques de détail, des fonds spéculatifs, des organes régulateurs mondiaux, des investisseurs institutionnels et des survivants, ainsi que des représentants du système des Nations Unies et du mouvement antiesclavagiste. Elle s'emploie à définir des mesures concrètes sur lesquelles le secteur financier mondial peut s'appuyer pour lutter contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains. La Commission a axé sa première réunion, en septembre dernier, sur le respect des règles par le secteur financier. Sa prochaine réunion portera sur le rôle du crédit et de l'investissement responsables dans la lutte contre l'esclavage moderne et la traite des êtres humains.

Deuxièmement, nous nous efforçons de combler les carences criantes en matière d'impunité. Les juridictions nationales ayant systématiquement échoué à poursuivre les cas graves d'esclavage moderne et de traite des êtres humains, il est manifestement nécessaire de se tourner vers la justice internationale, en particulier la Cour pénale internationale (CPI). Le Statut de Rome, traité fondateur de la CPI, lui donne compétence en matière d'esclavage, à la fois comme crime de guerre et comme crime contre l'humanité. Étant donné le caractère universel du phénomène de l'esclavage moderne, la Cour pourrait jouer un rôle double, à savoir inciter les États à enquêter et à engager des poursuites au niveau national et, en cas d'échec, mener elle-même les enquêtes et les poursuites lorsque l'impunité persiste. Nous allons continuer d'étudier ces options avec la Cour.

L'esclavage moderne est un phénomène complexe qui nous touche tous et ne doit laisser personne indifférent. En tant qu'individus, en tant que diplomates et en tant que consommateurs, nous avons tous la possibilité de concourir à l'élimination de cette grande crise des droits de l'homme de notre temps. C'est, à notre avis, la meilleure manière dont nous puissions commémorer cette journée du souvenir.

M^{me} Rodríguez Camejo (Cuba) (*parle en espagnol*) : Cuba s'associe à la déclaration faite par la représentante des Bahamas au nom de la Communauté des Caraïbes.

Cuba a participé aux négociations et appuyé l'adoption des résolutions 61/19 et 70/7, relatives à la commémoration du bicentenaire de l'abolition de la traite transatlantique des esclaves, à la proclamation de la Journée internationale du souvenir et à la création du mémorial permanent. Mon pays attache une importance

singulière à la célébration annuelle de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, une question qui tient particulièrement à cœur au peuple cubain.

Ignorer ou prétendre oublier ce passé serait une erreur historique impardonnable. En introduisant la traite des esclaves dans les Amériques, les anciennes puissances coloniales ont commis un crime imprescriptible contre l'humanité. Les principaux bénéficiaires de la conquête et de la colonisation, de l'esclavage et de la traite des esclaves doivent assumer leur responsabilité et verser des réparations pour la commission de ses crimes odieux.

Le rapport du Secrétaire général (A/73/88) nous amène à réfléchir sur la nécessité de respecter les préceptes énoncés dans la Déclaration de Durban, en particulier les paragraphes 98 à 102, ainsi que les activités inscrites dans son programme d'action, concernant l'enseignement et la compréhension de la vérité historique sur la tragédie de l'esclavage.

Environ 1,3 million d'Africains sont arrivés à Cuba comme esclaves. Eux et leurs descendants ont été les protagonistes des différentes étapes de nos luttes pour notre ultime libération. Le peuple cubain est très fier de ses racines africaines. De l'Afrique, nous avons hérité l'esprit combatif, la sensibilité, la joie, la force face à l'adversité et l'amour de la liberté qui sont caractéristiques du peuple cubain. Aucun autre peuple du monde n'a autant contribué à forger la nation cubaine que le peuple africain.

M. Arrocha Ruiz (Panama), Vice-Président, assume la présidence.

Sur cette base, l'État cubain, avec le soutien et la participation active de la société civile, a élaboré un vaste programme de promotion éducative et culturelle qui couvre l'ensemble du pays à tous les niveaux, du centre aux communautés. Ces programmes visent à diffuser et à comprendre le plus largement possible une question qui fait partie de notre histoire et visent à maintenir et à consolider nos racines culturelles africaines.

Nous nous félicitons que le rapport reflète la réalisation, sous les auspices de l'ONU et au niveau national, d'un vaste programme d'activités tout au long de la période considérée, avec la participation active de nombreux pays, dont Cuba. Néanmoins, ce n'est pas suffisant. Nous avons besoin d'une plus grande volonté politique, car l'esclavage n'est pas seulement

un phénomène du passé. En ce XXI^e siècle, près de 40 millions de personnes sont aujourd'hui soumises à des conditions similaires. Il est donc urgent d'aller de l'avant pour atteindre l'objectif 8.7 des objectifs de développement durable, ce qui est irréalisable si nous n'intensifions pas nos efforts pour éliminer l'esclavage moderne. Il faut répondre aux demandes d'indemnisation légitimes des États membres de la Communauté des Caraïbes. Les pays en développement en général, et les pays en développement africains en particulier, doivent bénéficier du traitement spécial et différencié dont ils ont besoin dans leurs relations économiques internationales.

Il y a dans le monde d'aujourd'hui beaucoup de richesses qui sont le produit des pratiques honteuses et de l'opprobre inhérents à l'esclavage et à la traite. La communauté internationale a l'obligation morale de contribuer à la réparation de ces crimes et de veiller, par des campagnes d'éducation pour les générations actuelles et futures, à ce que de tels crimes ne se reproduisent plus jamais.

M. Kai-Kai (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : Ma délégation remercie la Présidente d'avoir convoqué la présente séance pour commémorer l'abolition de l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves.

Je voudrais également remercier le Secrétaire général de son rapport du 4 juin, publié sous la cote A/73/88, sur le Programme d'action éducative sur la traite transatlantique des esclaves et l'esclavage. Je félicite également le Département de l'information, les États Membres intéressés, l'UNESCO et la société civile d'avoir accueilli pendant trois années consécutives des manifestations commémoratives productives et des activités de sensibilisation du public, marquant ainsi le début d'une période de résurgence du souvenir de la traite transatlantique et de l'esclavage.

La Sierra Leone accueille avec satisfaction le rapport et félicite le Département de l'information d'avoir organisé depuis 2015 les trois cérémonies commémoratives de la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves consacrées respectivement au patrimoine et à la culture des diasporas africaines, aux contributions et legs des personnes d'origine africaine et aux victoires et aux combats pour la liberté et l'égalité.

Ma délégation continue de rendre hommage à la communauté d'États intéressés, aux États membres

de la Communauté des Caraïbes, à l'Union africaine et aux généreux donateurs du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent pour le rôle central qu'ils ont joué dans l'érection de l'*Arche du retour* à son emplacement bien en vue au Siège de l'ONU – un mémorial permanent en hommage aux victimes déshumanisées et presque oubliées de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves.

À l'heure où resurgissent les manifestations flagrantes de la traite des esclaves – racisme institutionnel, discrimination et xénophobie – souvent camouflées par l'euphémisme du nationalisme, on ne saurait trop insister sur la nécessité pour les États de réaffirmer et mettre en œuvre les engagements pris dans la Déclaration et Programme d'action de Durban pour lutter contre les conséquences de l'esclavage et contribuer à rendre leur dignité à ses victimes.

Cet engagement collectif doit être significatif. Rappelant la résolution 68/237 du 23 décembre 2013 proclamant la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, la Sierra Leone affirme avec force qu'il est impératif de reconnaître les contributions des personnes réduites en esclavage et de leurs descendants, en particulier les contributions apportées aux sociétés qui les ont réduites en servitude. Il convient donc de noter l'alignement des thèmes et des activités de l'exposition « En mémoire de l'esclavage : reconnaissance, justice et développement » sur ceux de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. À notre avis, cela nous donne l'occasion de mettre en valeur les contributions et de reconnaître les droits humains représentatifs et distincts des quelque 200 millions de personnes qui s'identifient à ce groupe dans le cadre de notre lutte contre le racisme et les préjugés.

La Sierra Leone est fermement résolue à accroître les activités éducatives sur l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves, que ce soit à l'ONU ou sur son territoire. Comme l'a indiqué le Secrétaire général le 24 mars 2016, notre délégation, à l'occasion de la Journée internationale du souvenir et sous le coparrainage de la Mission permanente de la Jamaïque auprès de l'Organisation des Nations Unies et de la Commission des monuments et reliques en Sierra Leone, a organisé un débat intitulé « La traite transatlantique des esclaves » : construction des ponts de New Amistad, Bunce Island, Gullah, Maroon et Nova Scotia».

M^{me} Sylviane A. Diouf nous a rappelé la position unique de la Sierra Leone dans cette horrible tragédie

lors de la manifestation parallèle, qui s'est tenue ici au Siège de l'ONU. La Sierra Leone se trouvait au confluent de plusieurs mouvements migratoires. C'était un lieu de départ, un lieu de retour, un lieu d'exil et un lieu de refuge – la Province de la liberté. On nous a rappelé les opérations commerciales et industrielles de l'île Bunce, un endroit qui porte encore les marques de la tragédie, même dans son état actuel de ruine. On nous a rappelé comment 400 000 personnes ont été enlevées à l'actuelle Sierra Leone pour leurs compétences dans la culture du riz. En effet, on nous a rappelé l'Amistad et la croyance en l'idée et les idéaux de liberté que les esclaves capturés dirigés par Sengbe Pieh avaient depuis longtemps, bien avant que ces idées et idéaux ne soient codifiés dans la Charte des Nations Unies.

Se souvenir des effets de la traite des esclaves, c'est aussi avoir à l'esprit le risque que la génération actuelle oublie le passé et prive celles à venir de la connaissance de l'horreur qu'a représentée la traite des esclaves, si nous voulons vraiment pouvoir tous dire : « Plus jamais ça! » Ma délégation fait sien l'appel à donner suite à notre engagement à concevoir des programmes scolaires pour les établissements d'enseignement primaire aussi bien que supérieur qui intègrent des récits de la traite transatlantique des esclaves et de l'esclavage afin d'éduquer les générations présentes et futures et de leur faire comprendre les enseignements, l'histoire et les conséquences de cette tragédie.

On ne peut s'attaquer correctement aux défis actuels que sont le racisme institutionnel, la discrimination et les préjugés que si on les replace dans le contexte de l'histoire de la traite des esclaves. En Sierra Leone, où le Gouvernement vient de décider que tous les élèves des écoles publiques ou subventionnées par l'État auraient dorénavant droit à un enseignement gratuit et de qualité, un programme d'action éducative à cet égard sera, pour la première fois, destiné aux enfants et indirectement à leurs parents, qui jusqu'ici étaient privés de tout enseignement sur les leçons, l'histoire et les conséquences de l'esclavage dans les établissements publics.

En ce qui concerne les activités menées pour sensibiliser le public aux activités commémoratives sur l'esclavage, la traite des esclaves et le mémorial permanent, ma délégation se félicite du travail inestimable accompli par les centres d'information des Nations Unies. Toutefois, nous estimons qu'il faut faire plus. Le rapport du Secrétaire général révèle par exemple que le Centre d'information des Nations Unies basé à Accra, qui dessert la Sierra Leone, n'a mené aucune activité

de sensibilisation dans notre pays pendant la période considérée. Il faut espérer que le message de l'*Arche du retour*, incarné dans sa forme triangulaire et les trois concepts qu'elle symbolise, à savoir « reconnaître la tragédie », « prendre conscience de l'héritage » et « ne pas oublier », sera porté jusque sur le lieu de retour qu'est la Sierra Leone.

Enfin, nous sommes résolument convaincus qu'en définitive les activités de commémoration ne servent pas seulement à honorer les vies perdues ou à célébrer la résilience des descendants, mais aussi et surtout à établir des liens entre les personnes d'ascendance africaine et l'Afrique. Nous avons pu voir à maintes reprises la joie immense qui étreint les personnes d'ascendance africaine lorsqu'elles retrouvent et redécouvrent leurs origines perdues en Afrique. Ces voyages de redécouverte et les contributions des personnes d'ascendance africaine doivent être célébrés.

C'est pourquoi la Sierra Leone salue des initiatives telles que le prix décerné aux personnes d'ascendance africaine les plus influentes en reconnaissance de leur travail et de leurs accomplissements et pour les encourager à œuvrer en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable. Ce prix a permis de réunir à New York, au Siège de l'ONU, un groupe de personnes d'ascendance africaine influentes âgées de moins de 40 ans et venues du monde entier, parmi lesquelles la Première Dame de la Sierra Leone, M^{me} Fatima Maada Bio, à qui est revenu l'honneur de prononcer le discours de clôture de la cérémonie de remise des diplômes. L'événement a eu lieu en septembre sous les auspices de la Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine. En vérité, cela permet d'éliminer les barrières artificielles qui existent et les distances qui nous séparent alors que nous travaillons à cimenter ces liens et à honorer ainsi le passé, à célébrer le présent et à dessiner un avenir nouveau qui soit réellement placé sous la signe de la liberté et de la justice pour tous.

M^{me} Al-Temimi (Qatar) (*parle en arabe*) : C'est pour moi un plaisir de prendre part à ce débat sur la commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. Je remercie le Secrétaire général des efforts qu'il a déployés pour rédiger son rapport sur la question (A/73/88), qui rend compte du large éventail de mesures et d'activités mises en œuvre au cours des trois dernières années pour mieux faire connaître l'esclavage et la traite transatlantique des esclaves.

Intimement convaincu de l'importance de la protection de la liberté et de la dignité humaines, quelles que soient les différences raciales, religieuses et autres, l'État du Qatar a été un des coauteurs de la résolution 70/7, qui a porté création du mémorial permanent. Nous avons également apporté le soutien matériel et moral nécessaire à l'édification de ce mémorial, qui symbolise le rejet par l'humanité de toute forme d'esclavage et d'humiliation des êtres humains. Le monument érigé au Siège de l'ONU en est l'éclatante reconnaissance.

Je saisis cette occasion pour féliciter le Comité du mémorial permanent, le Groupe des États d'Afrique, la Communauté des Caraïbes et l'UNESCO d'avoir mis en œuvre la résolution relative à la création du mémorial en hommage aux victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves. C'est pour nous un honneur d'être un membre actif du Comité du mémorial permanent.

Nous nous réunissons aujourd'hui pour commémorer les victimes de l'esclavage, mais aussi pour tirer les enseignements du passé. À cet égard, j'insiste sur l'importance d'éduquer les générations futures aux causes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves, ainsi qu'aux dangers du racisme et du fanatisme. Cette séance est aussi l'occasion d'appeler à prendre des mesures contre toutes les formes d'esclavage moderne, en particulier le phénomène de la traite des personnes, qui s'est répandu partout dans le monde.

Compte tenu du rôle important que joue l'éducation dans la transmission des valeurs humaines aux générations futures, l'État du Qatar a adopté des programmes scolaires qui soulignent l'importance de la liberté et de la lutte contre l'esclavage et promeuvent les valeurs de tolérance de la religion islamique, qui interdit l'esclavage, et de notre patrimoine culturel et social.

Fervent défenseur de la protection et de la promotion des droits de l'homme et membre actif du Groupe d'Amis unis contre la traite des êtres humains, l'État du Qatar appuie les efforts déployés par la communauté internationale pour lutter contre la traite des personnes et y prend une part active. Dès son adoption, nous avons également appuyé le Plan d'action mondial des Nations Unies pour la lutte contre la traite des personnes et facilité les négociations relatives à la Déclaration politique sur l'application du Plan d'action mondial (résolution 72/1), adoptée à la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale tenue en septembre 2017. Nous avons également promulgué plusieurs lois et décrets pour lutter contre la traite des personnes au

niveau national, et avons notamment mis en place un comité national contre la traite des personnes qui est chargé d'élaborer et de mettre en œuvre un plan national de lutte contre la traite des personnes. Par ailleurs, l'État du Qatar est un des principaux contributeurs au fonds de contributions volontaires des Nations Unies en faveur des victimes de la traite des personnes depuis sa création.

Pour terminer, je voudrais souligner que l'État du Qatar continue d'appliquer la résolution 70/7, en particulier en ce qui concerne l'éducation des générations présentes et futures sur les enseignements tirés de l'esclavage, ses conséquences et la traite transatlantique des esclaves.

M^{me} Tripathi (Inde) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général de son rapport (A/73/88) présenté au titre du point 121 de l'ordre du jour intitulé « Commémoration de l'abolition de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves ».

La traite transatlantique des esclaves, qui a duré plus de 400 ans, est sans conteste un des chapitres les plus tragiques et les plus inhumains de l'histoire de l'humanité. Elle a représenté l'expression de l'avidité et de la quête immorale du profit, ainsi que de l'abus de pouvoir exercé sans limite par les puissants sur les faibles, qui a arraché des millions de personnes à leur terre pour les faire trimer dans des pays lointains. Elle a détruit des millions de vies, génération après génération, et transformé le tissu socioéconomique des pays d'Afrique, d'Amérique du Sud et des Caraïbes. La traite transatlantique des esclaves est un exemple de ce à quoi une mondialisation non gouvernée et sans loi peut conduire.

Les communautés africaines déracinées ont grandement contribué aux économies locales et influencé les arts, la culture et la vie des sociétés où elles vivent aujourd'hui. Toutefois, nombre de ces communautés continuent de souffrir des stigmates d'une discrimination raciale et d'une oppression profondément enracinées. La pauvreté chronique persiste au sein des économies qui ont été délibérément conçues pour profiter, à une époque révolue, aux élites de pays lointains. Il est donc important de comprendre ce qu'ont signifié la traite transatlantique et l'esclavage, afin que nous puissions tirer les leçons de notre histoire collective.

C'est dans ce contexte que nous saluons et continuons d'appuyer les divers programmes et activités entrepris par le Département de l'information en matière

d'éducation et de sensibilisation à cette époque sombre de l'histoire, et de commémorer chaque année en mars la Journée internationale de commémoration des victimes de l'esclavage et de la traite transatlantique des esclaves qui honore la mémoire des millions de personnes qui ont subi la brutalité de ce système.

Il y a deux ans, l'Inde et le Département de l'information ont organisé conjointement une exposition sur l'histoire des esclaves d'Afrique de l'Est qui ont été emmenés en Inde. Beaucoup d'entre eux ont accédé à des postes d'autorité militaire et politique en Inde. L'exposition met en évidence la mobilité sociale beaucoup plus grande que ces personnes ont connue en Inde.

L'UNESCO a également joué un rôle clef dans l'organisation et l'articulation de programmes dans le cadre du projet « La route de l'esclave » pour mieux faire comprendre l'impact et les conséquences de la traite des esclaves. Avec l'abolition de l'esclavage, les puissances coloniales se sont tournées vers l'utilisation de millions de travailleurs indiens « engagés sous contrat », ne coûtant pratiquement rien, employés dans des plantations à travers le monde afin de perpétuer leur domination économique. Le Projet international « La route des travailleurs engagés » de l'UNESCO est un autre effort important fait pour préserver la mémoire et les enseignements de cette période.

La Décennie internationale des personnes d'ascendance africaine, qui a débuté en 2015, est également l'occasion de mettre en évidence les contributions les plus précieuses que les personnes autrefois réduites à l'esclavage et leurs descendants ont apportées aux sociétés qui les ont réduites en servitude.

L'Inde est fière d'avoir été l'un des principaux contributeurs au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour les partenariats – Mémorial permanent en appuyant les efforts de la communauté caribéenne, des nations africaines et d'autres, qui ont abouti à la création du Mémorial permanent, appelé *l'Arche du retour*, à l'ONU. Nous apprécions vivement le rôle moteur joué par l'Ambassadeur Rattray, de la Jamaïque, dans cette entreprise.

Nous sommes fermement convaincus que nous devons continuer à sensibiliser le public à la traite transatlantique des esclaves par le biais d'activités d'éducation et de sensibilisation. Nous espérons qu'une large participation à ces événements entraînera un changement d'attitude qui aura des conséquences salutaires pour notre société mondiale, afin d'éviter que les injustices passées ne se reproduisent.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 121 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 10 h 55.